

Droits de la personne

Ce principe ne se limite pas au Canada—c'est une déclaration qui s'adresse à l'humanité tout entière—et les députés de la Chambre et les Canadiens en général ne devraient jamais ménager leurs efforts pour faire accepter et respecter ces principes par toutes les nations et tous les peuples du monde entier, ou s'en excuser. Certes, nous avons accompli des progrès à cet égard, mais ils sont lents et inégaux. Il reste encore beaucoup trop de pays et de gouvernements pour qui le respect des libertés individuelles demeure lettre morte et pour qui la terreur et la répression sont les instruments quotidiens du pouvoir. Cela vaut particulièrement pour les pays du bloc soviétique. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les journaux d'aujourd'hui. On y rapporte l'arrestation arbitraire de citoyens tchèques militant pour la cause des droits de l'homme pour éviter—quelle noble raison—tout embarras possible au chef de l'Union soviétique M. Brejnev qui est en visite. Cette réalité est encore bien vivante dans le cœur et l'esprit de milliers de Canadiens qui ont eux-mêmes souffert sous ces régimes répressifs et qui ont des parents et des amis à qui l'on continue de nier même les libertés et les droits les plus fondamentaux.

Je ne tiens pas à me lancer dans une longue énumération, mais je crois qu'il est important que la Chambre aujourd'hui se penche précisément sur certaines de ces restrictions, limitations et suppressions de la liberté.

J'ai récemment attiré l'attention de la Chambre, à l'instar d'autres députés, dont celui de New Westminster (M. Leggatt), sur le cas de M. Danylo Shumuk, qui, à 62 ans, a passé près de 35 ans de sa vie en prison pour une diversité de crimes—pour la plupart à caractère politique—contre l'Union soviétique. Cette définition peut recouvrir presque n'importe quoi. La famille de M. Shumuk au Canada a sollicité mon appui pour voir si M. Shumuk pourrait quitter l'Union soviétique et venir au Canada. On nous a répondu que l'Union soviétique ne considère pas que les dispositions de l'Accord d'Helsinki sur la réunification des familles s'appliquent au cas de M. Shumuk, parce que ses parents qui résident au Canada ne sont ni des fils ni des filles, mais seulement des cousins. Il s'agit là d'une interprétation étroite et formaliste taillée à la mesure des objectifs de l'Union Soviétique et non des buts humanitaires des pays signataires de l'Accord d'Helsinki.

Nous assistons à un ralentissement des persécutions religieuses dans certains pays du bloc soviétique, dont la Pologne est le meilleur exemple. Mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. D'autres pays d'allégeance soviétique, dont la Tchécoslovaquie est la plus en vue, prennent des mesures qui visent à empêcher leurs citoyens de pratiquer la religion de leur choix.

Il y a aussi, comme nous le savons, le problème de l'émigration vers Israël des Juifs soviétiques. Le gouvernement de l'Union Soviétique ne cesse de harceler ceux qui cherchent à partir, de leur susciter des obstacles inutiles. C'est un cas où l'on ne permet pas à la justice de régner, où des familles sont déchirées parce que l'un de ses membres est autorisé à émigrer et l'autre pas.

[Français]

Ce qui rend ces violations des droits de la personne si pénibles, c'est le manque de volonté des dirigeants de l'Union Soviétique à respecter les dispositions de l'Accord d'Helsinki. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que cette

entente, de même que d'autres signées par l'Union Soviétique, n'ont aucune autorité juridique, et que par conséquent on ne peut forcer leur application. Cela est vrai, mais il est également vrai qu'aucun pays, y compris l'Union Soviétique, n'a été obligé de signer une seule entente assurant le respect des droits de la personne. En apposant leur signature, des pays comme l'Union Soviétique se sont engagés en principe. Monsieur le président, il incombe aux pays comme le Canada de rappeler constamment aux violateurs le contenu des ententes du genre d'Helsinki. C'est cela l'erreur de la politique étrangère du Canada: il y a trop de réticence, et nous sommes trop peu disposés à parler, sinon en termes voilés.

● (1532)

[Traduction]

Il est toujours plus facile pour nous de détourner notre regard des cas d'atteinte à la liberté et à la dignité humaine particulièrement lorsque cela se produit dans d'autres pays. Si le Canada se laisse entraîner à ce genre d'attitude, il laissera ainsi sans défenseurs les victimes d'oppressions de par le monde car il y a d'autres pays, y compris certains pays occidentaux qui dépendent beaucoup de leurs relations commerciales avec les Soviétiques et dont les populations sont peut-être l'objet de pressions indues, et donc moins libres que le Canada de parler ouvertement et de dénoncer la situation.

En tant que parlementaires, nous devons reconnaître le fait que si des pays comme le Canada et les États-Unis d'Amérique ne jouent pas un rôle de premier plan en faisant valoir les droits de la personne dans le monde, aucun autre pays ne le fera non plus.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les réticences du gouvernement canadien à l'idée d'accepter cette obligation trouvent souvent leur justification dans l'allusion à une prétendue diplomatie silencieuse; on soutient que les questions de droits de la personne sont mieux défendues lorsqu'elles sont évoquées tranquillement et en privé et avec d'autres gouvernements. Cela peut fort bien être la démarche appropriée lorsqu'il s'agit de négociations relatives à des cas individuels et portant en particulier sur la réunification de familles. Cependant, de notre côté de la Chambre des communes, nous rejetons toute idée selon laquelle le gouvernement du Canada devrait rester silencieux au niveau des engagements qu'il a contractés à l'égard des droits de la personne.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ces engagements ne doivent pas être relégués à l'arrière-plan dans notre diplomatie. Le gouvernement devrait définir clairement et publiquement sa position afin que la population canadienne ainsi que les différents pays du monde en soient parfaitement au courant.

Sans ce genre de preuve manifeste de l'engagement du gouvernement de défendre les droits de la personne, les Canadiens auront alors lieu de soupçonner que la diplomatie silencieuse de leur pays n'est qu'une forme d'échappatoire, une façon de se défilier adoptée par leur gouvernement. C'est pourtant le cas avec le gouvernement actuel qui a démontré le peu de cas qu'il fait des droits et libertés fondamentales de ses propres citoyens.